

relativement aux Ragusains¹, de perdre bientôt leur état, n'ayant rien à espérer du Sénat de Venise qui leur a déjà déclaré qu'il ne pouvoit leur donner de l'argent dans la nécessité où il se trouvoit luy-mesme et à cause des ménagemens qu'il est obligé d'avoir avec la Porte, pour ses propres intérêts. » Après le départ de d'Estrades, le secrétaire de l'ambassade² mandait le 24 septembre : « L'on souhaiteroit fort icy de voir cette affaire accomodée par la crainte qu'on y a que les infidèles ne fassent un jour une irruption dans les estats de Raguse ; mais l'on n'y est pas pour cela plus résolu de l'assister en aucune manière, particulièrement dans la conjoncture ou démeslé avec la cour de Rome. » Le successeur de l'abbé d'Estrades, M. de Varengeville, résumait, dans sa dépêche du 22 juillet 1679³, la politique hésitante de Venise avec une clarté qui ne laissait rien à désirer. « Les ambassadeurs ragusois, écrit-il à Pomponne, sont si peu en état de le contenter (le grand vizir), que à moins que cette République n'y veuille contribuer, la perte de Raguse est presque inévitable, si bien que ces messieurs se trouvent cruellement balancés entre la nécessité d'acheter la seureté de leurs alliés pour éloigner le Turc des terres de leur dépendance, ou d'estre eux-mêmes exposés à l'ambition du grand vizir, qui n'aspire qu'à affermir son crédit par quelque grande entreprise⁴. »

1. Venise, 21 mai. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 101, fol. 275 verso.

2. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 101, fol. 275 verso.

3. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 103, fol. 36.

4. Lors du règlement de l'affaire turco-ragusaine, en 1679, Nointel en informa directement Louis XIV, et, dans sa lettre au